

Aide Régionale Perte d'Emploi Etudiants **Comment déposer une demande ?**

Etape 1 : accéder à l'application AIDETU

www.bourgognefranche-comte.fr/aide-perse-emploi-etudiants


Accueil / En pratique / Informations coronavirus / Etudiants / Aide régionale perte d'emploi étudiants

AIDE RÉGIONALE PERTE D'EMPLOI ÉTUDIANTS

La Région a créé un dispositif exceptionnel d'aide en faveur des étudiants en difficulté suite à la perte totale ou partielle d'un emploi étudiant. Montant de l'enveloppe : 4 M€.

#COVID-19 #ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



 Déposer un dossier

- Se rendre sur la page dédiée (voir lien ci-dessus)
- Prendre connaissance des règles d'éligibilité et des pièces justificatives nécessaires à la demande
- Cliquer sur « déposer un dossier »

Etape 2 : créer un compte sur l'application

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Aide Régionale Perte d'Emploi Etudiants

Vous n'êtes pas connecté.
Pour vous connecter, cliquez ici...

FAQ Mentions légales Accessibilité

Connexion à votre compte

Identifiant de connexion : *

Mot de passe : *

Annuler Connexion

Mot de passe oublié ?

Pas encore inscrit(e) ?

Créer un compte

➤ Cliquer sur « créer un compte »

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Aide Régionale Perte d'Emploi Etudiants

Vous n'êtes pas connecté.
Pour vous connecter, cliquez ici...

Accueil / Compte FAQ Mentions légales Accessibilité

Création de votre compte

Identifiant de connexion : *

Mot de passe : *

Confirmation mot de passe : *

Adresse électronique : *

Profil : * Etudiant (post bac)

Annuler Créer un compte

➤ Choisir identifiant et mot de passe et rentrer son adresse mail

Choisissez un identifiant facile à mémoriser.
Exemple : 1^{ère} lettre de votre prénom suivie du nom de famille. La saisie est libre, mais ne doit contenir ni chiffre ni espace. Le mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères.

➤ Cliquer sur « créer votre compte »


➤ Activer votre compte en cliquant sur le lien reçu dans un mail de confirmation

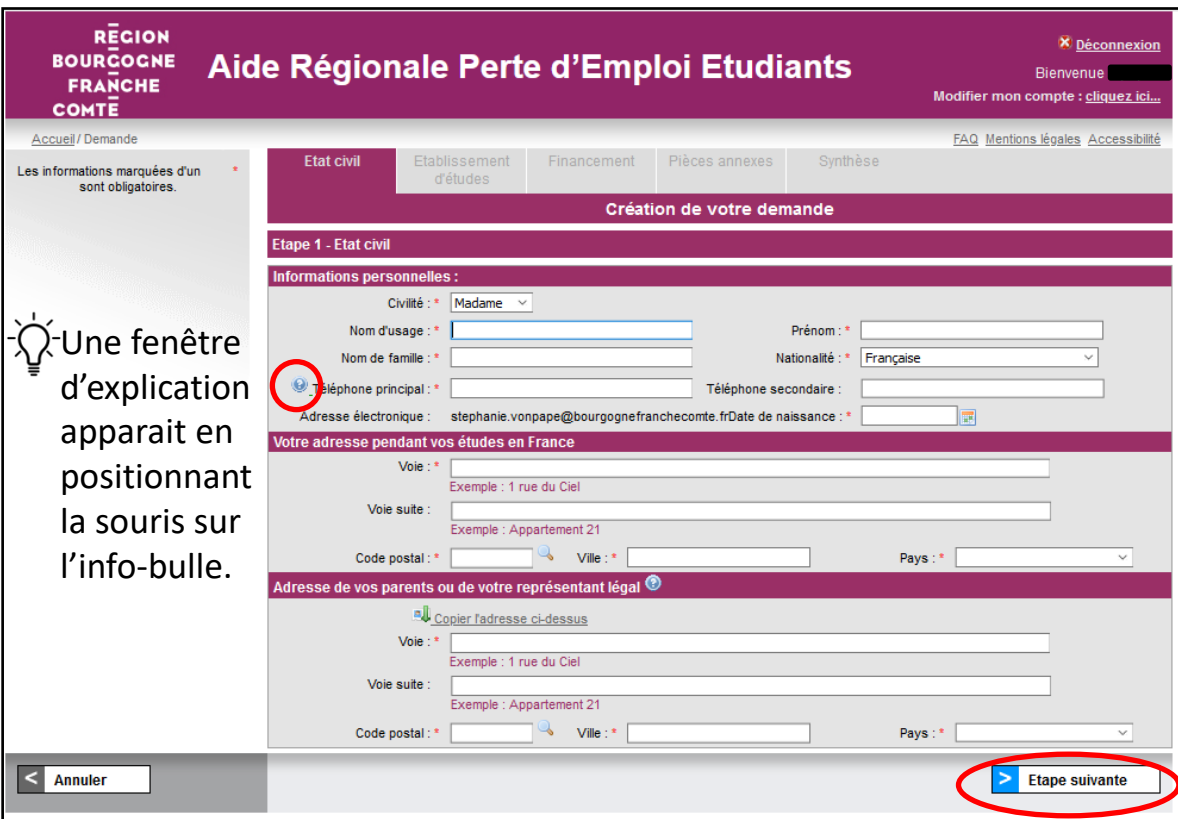
Etape 3 : créer une demande

The screenshot shows the user interface for creating a request. At the top, there is a navigation bar with the logo of the Région Bourgogne Franche Comté, the title 'Aide Régionale Perte d'Emploi Etudiants', and links for 'Déconnexion', 'Bienvenue', and 'Modifier mon compte'. Below this is a 'Votre compte' section with fields for 'Identifiant de connexion', 'Adresse électronique', and 'Profil : Etudiant (post bac)', along with 'Modifier mon compte' and 'Modifier mes coordonnées' buttons. The main section is titled 'Création d'une demande d'aide' and contains the instruction: 'Pour créer une nouvelle demande, veuillez sélectionner le dispositif d'aide puis cliquez sur le bouton "Créer"'. Below this instruction is a dropdown menu labeled 'Sélection du dispositif' and a 'Créer' button. A red arrow points to the dropdown menu, and a red circle highlights the 'Créer' button.

- Sélectionner le dispositif « Aide Perte d'Emploi étudiants » dans la rubrique « sélection du dispositif »
- Cliquer sur créer

Etape 4 : saisir sa demande d'aide


 Une fenêtre d'explication apparait en positionnant la souris sur l'info-bulle.



- Renseigner successivement les 3 onglets :
 - État civil
 - Etablissement d'études

Pour les étudiants en université, sélectionner votre UFR. Pour les établissements sur plusieurs campus, sélectionner le campus principal. Si vous ne trouvez pas votre établissement, contacter le service par mail : aidetu@bourgognefranchecomte.fr

- Financement : indiquer les références de votre RIB.
- Aller dans l'onglet synthèse pour enregistrer sa demande (même si votre demande n'est pas encore complète)

 Votre saisie sera perdue si vous ne cliquez pas sur « Enregistrer » dans l'onglet « Synthèse ».








Etape 5 : insérer les pièces justificatives

Etape 4 - Pièces annexes

Liste des pièces justificatives


Ci-dessous figure la liste des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande. Elle est fonction des renseignements que vous avez fournis.

Vous pouvez téléverser les pièces depuis votre disque dur et les joindre à la présente demande sous un format électronique (fichier word, pdf...): cliquez pour cela sur le trombone dans la colonne «action»

Pièce	Date demande	Date validation	Actions
Justificatif de perte emploi/rémunération 2020-2021 (attestation employeur, bulletin salaire, cessation,...)	11/03/2021		 
Justificatif complémentaire (facultatif)	11/03/2021		
Document complémentaire (facultatif)	11/03/2021		
Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité	11/03/2021		
Copie de la carte d'étudiant ou justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur	11/03/2021		
Attestation, selon le modèle fourni par la Région, de non-exercice d'un nouvel emploi rémunéré	11/03/2021		
IBAN du bénéficiaire	11/03/2021		

[< Etape précédente](#) [> Etape suivante](#)

- Insérer les pièces justificatives suivantes en cliquant sur le trombone dans la colonne actions :
 - Copie carte d'identité ou passeport
 - Copie carte d'étudiant
 - RIB
 - Justificatif de perte d'emploi
 - Attestation de non-exercice d'un emploi rémunéré (à télécharger sur le site de la Région)

 La croix rouge permet de supprimer une pièces en cas d'erreur de téléchargement.

- Les formats pdf, jpeg, word sont acceptés.
- Il est possible de joindre jusque 2 pièces complémentaires.

- Aller dans l'onglet synthèse pour enregistrer sa demande

Etape 6 : enregistrer sa demande

Cycle de vie du dossier

Date	Statut
08/03/2021	Création de la demande

Les données personnelles collectées (nom, prénom, date de naissance, mail, adresse postale, RIB, pièces d'identité, etc.) sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction et le suivi des demandes d'aides. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), l'accès aux données concernant le candidat par ce dernier est possible, ainsi que la demande d'effacement de ces données. Le demandeur dispose également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 Square Castan, CS 51 857, 25 031 Besançon cedex, ou par courriel : mobilite.internationale@bourgognefranchecomte.fr.

Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DUON) ou par voie électronique (dgd@bourgognefranchecomte.fr).

[< Etape précédente](#) [> Enregistrer](#)

- Cliquer sur « enregistrer » dans l'onglet synthèse. Vous êtes alors redirigé vers la page d'accueil (ci-dessous).

Votre compte

Identifiant de connexion : [masqué] Adresse électronique : [masqué]
 Profil : Etudiant (post bac)
[> Modifier mon compte](#) [> Modifier mes coordonnées](#)

Vos demandes d'aide urgence étudiant

Demande N° 2021-PE-00562

Suppression de votre demande d'aide > Supprimer	Modification des informations de votre demande d'aide > Modifier	Validation et envoi de votre demande à la Région > Valider
---	--	--

Création d'une demande d'aide

Pour créer une nouvelle demande, veuillez sélectionner le dispositif d'aide puis cliquez sur le bouton "Créer"

Sélection du dispositif : * [dropdown] [> Créer](#)

- Vous pouvez à présent choisir de :
 - Supprimer votre dossier
 - Modifier ou compléter votre demande
 - Valider votre demande

Etape 7 : valider la demande

Etat civil	Etablissement d'études	Financement	Pièces annexes	Synthèse
Validation de votre demande N° 2021-PE-00006				
Synthèse				
Cycle de vie du dossier				
Date		Statut		
11/03/2021		Création de la demande		
Déclaration sur l'honneur				
<ul style="list-style-type: none"> Je certifie que les renseignements fournis dans la présente demande (onglets et pièces déposées) sont sincères et véritables. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la présente aide. <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> * Cochez cette case pour approuver.</p>				
<p>Sanctions en cas de fausses déclarations : Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration en vue d'obtenir un paiement ou avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (Loi n° 68-690 du 31 juillet 1966 - article 22; Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 portant adaptation de la valeur de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs)</p>				
CROUS BFC				
<p>J'autorise la communication de mon dossier au CROUS BFC, partenaire de la Région BFC pour les actions d'amélioration des conditions de vie étudiante proposées aux étudiants inscrits en Bourgogne Franche-Comté.</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Cochez cette case pour approuver.</p>				
RGPD				
<p>Les données personnelles collectées (nom, prénom, date de naissance, mail, adresse postale, RIB, pièces d'identité, etc.) sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction et le suivi des demandes d'aides. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation.</p> <p>Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), l'accès aux données concernant le candidat par ce dernier est possible, ainsi que la demande d'effacement de ces données. Le demandeur dispose également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 Square Castan, CS 51 857, 25 031 Besançon cedex, ou par courriel : aidetu@bourgognefranchecomte.fr.</p> <p>Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DUON) ou par voie électronique (dpgd@bourgognefranchecomte.fr).</p>				
< Etape précédente				> Valider

- Cocher obligatoirement la case pour certifier l'exactitude des informations communiquées.
- Cocher la case uniquement si vous acceptez le transfert des informations au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté.


En cochant cette case, vous autorisez, en cas de décision de refus de la Région, la transmission de votre dossier au CROUS pour l'examen de votre situation et, le cas échéant pouvoir bénéficier d'une aide sociale.



La date de validation vaut demande à la Région et doit donc être faite au plus tard le 15 avril. Une fois validée, vous ne pourrez plus modifier votre demande.

Etape 8 : suivre l'instruction de sa demande

Votre compte




Identifiant de connexion : Adresse électronique :

Profil : Etudiant (post bac)

[> Modifier mon compte](#) [> Modifier mes coordonnées](#)



Création d'une demande d'aide



Pour créer une nouvelle demande, veuillez sélectionner le dispositif d'aide puis cliquez sur le bouton "Créer"

Sélection du dispositif : * [> Créer](#)

Vos demandes transmises

Ets Origine	N° dossier	Statut	Montant	Action
UFR STAPS Dijon 21	2021-PE-00563	Transmis Région	€	 

- Entrer votre identifiant et votre mot de passe sur le site de l'application pour suivre votre dossier (voir étape 1 et 2)
- Cliquer sur connexion
- Cliquer sur l'icône « consulter » de la colonne « Actions »
- Cliquer sur l'onglet « synthèse » pour connaître la situation de votre demande sur le suivi de votre dossier (en cours d'instruction – attente pièces – attente attribution, etc.) et sur la décision (acceptée ou refusée).



Le 1er versement de 400 € intervient dans un délai d'environ 15 jours après acceptation de la demande par les élus de la Région, le 2^{ème} versement aura lieu environ 1 mois plus tard.